

Mémoire présenté à la commission parlementaire sur l'avenir énergétique du Québec
Par *LES AMI-E-S DE LA BATISCAN*

MESDAMES, MESSIEURS

Les *ami-e-s de la Batiscan* regroupent des citoyens et des citoyennes opposés à la construction d'une mini-centrale hydro-électrique privée sur la rivière Batiscan, en plein cœur d'un Parc régional, créé il y a plus de 20 ans. Au terme d'une mobilisation citoyenne de cinq années (1999-2004), la Cour suprême du Canada, le plus haut tribunal canadien, rendait au printemps dernier une décision mettant un terme à la saga juridique concernant ce projet dans le Parc de la rivière Batiscan. Le promoteur, la compagnie *Boralex*, une filiale de *Papiers Cascades*, n'érigera donc pas son barrage qui aurait produit 9,8 mégawatts.

Nous nous sommes grandement réjouis de cette décision mais demeurons fort inquiets quant à l'avenir. En effet, sont présentement à l'étude deux autres projets de mini-centrale privée sur cette même rivière Batiscan, un à St-Adelphe et l'autre à Notre-Dame-de-Montauban. Il apparaît clairement que le gouvernement n'a toujours pas écarté cette possibilité que des promoteurs privés puissent installer un réseau de centrales hydro-électriques de petites dimensions sur plusieurs rivières du Québec.

C'est pourquoi, dans le cadre de cette commission parlementaire sur l'avenir énergétique du Québec, nous éprouvons le besoin, de déposer ce mémoire. Nous ferons ici état de nos arguments appuyant la nécessité de ne pas retenir ce choix des mini-centrales privées comme moyen pour répondre aux besoins énergétiques des Québécois.

1- Les mini-centrales

L'hydroélectricité ou le charbon?

Dans une récente assemblée publique, un promoteur, pour justifier la pertinence d'une centrale de 17 mégawatts sur la Batiscan, lançait la question suivante: « *Préférez-vous recourir à l'électricité produite au charbon?* ». Bien sûr, personne ne met en doute que, comparée au charbon ou au gaz naturel, l'hydroélectricité soit une des formes d'énergie les moins polluantes. Mais la question qui se pose présentement au Québec ne relève absolument pas de ce choix charbon-hydroélectricité, pas

plus que le nucléaire. Il s'agit plutôt de réfléchir sur nos besoins futurs en énergie et sur les moyens à retenir pour y répondre.

Le poids des mini-centrales

Nous faisons partie du club sélect des plus grands consommateurs d'énergie au monde. À ce chapitre, l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto impose aux états signataires de mettre un frein à cette fuite en avant de surconsommation d'énergie, source de production de gaz à effet de serre. Hydro-Québec s'est engagé dans cette direction par la mise en place de mesures d'économie d'énergie qui permettront une économie d'environ 350 MW, d'ici 2006. Par ce seul premier train de mesures, c'est l'équivalent de la production de 35 projets *Boralex* qui seront disponibles! Le potentiel d'économies réalisables au Québec serait de l'ordre de 800 MW, soit la consommation totale de 500 000 ménages¹.

À la lumière des récentes études canadiennes évaluant le potentiel éolien au Québec à plus de 100 000 MW, il est envisageable que cette filière énergétique puisse devenir le choix des années 2000, tout comme l'hydroélectricité fut celui des années 70. Le récent appel d'offres d'Hydro-Québec pour la construction d'éoliennes pouvant produire 2 000 mégawatts va dans ce sens.

Les mesures d'efficacité énergétique et le développement de la filière éolienne constituent deux importantes sources de MW disponibles à court terme qui s'ajouteront à l'actuelle production hydroélectrique du Québec d'environ 35 000 mégawatts. De ce portait global, il ressort clairement que la production issue des mini-centrales n'a pas et n'aura jamais d'impact significatif dans le bilan énergétique du Québec. À titre d'exemple, les trois centrales projetées sur la Batiscan auraient une production n'atteignant pas 30 MW. En regard des besoins énergétiques actuels et futurs du Québec, le recours aux mini-centrales est injustifiable à moins de vouloir en ériger des centaines!

2- Petites centrales et développement régionale

Alors pourquoi ces projets de centrale? Qui en a besoin? Tablant sur l'existence de réels problèmes économiques de régions comme la vallée de la Batiscan, les promoteurs des mini-centrales font

¹ Équiterre, Vers de nouveaux choix énergétiques, Un vent de changement.

miroiter des retombées économiques en terme d'emplois et de redevances liées à la production d'électricité. Concernant les emplois, de l'aveu même des promoteurs, une fois la phase de construction terminée, les mini-centrales ne créent pas d'emplois. Sur les redevances, jamais *Boralex* n'a voulu les chiffrer ni en préciser les modalités. Tout de même, c'est sur cette base que les promoteurs trouvent des alliés chez une partie de la population, sensible à ces arguments du développement local.

Toutefois, le coût de ces hypothétiques redevances est très élevé: mur de béton en travers de la rivière, refoulement sur plusieurs kilomètres, ennoiment de berges forestières, disparition à jamais de chutes et de nombreux rapides qui sont au cœur de paysages attrayants, sans oublier les promesses de maintien de charmants débits esthétiques et d'une panoplie de mesures de mitigation pour masquer le tout.

Pour assurer des revenus au Parc de la Batiscan, est-il acceptable de porter une pareille atteinte à un patrimoine naturel collectif, partie intégrante de l'histoire et de la culture de la région? Par l'érection d'un barrage de ciment au cœur de ce parc, on vient détruire ses attraits principaux! Sur cette voie, laissons la porte ouverte aux entrepreneurs et chaque dénivelé de rivière suscitera une convoitise économique à court terme. Rappelons qu'en moins de 5 ans, n'eût été de l'opposition énergique de citoyens et citoyennes de notre région, nous serions témoins de la construction d'une troisième centrale sur la Batiscan! Et pourquoi pas 5 ou 10 ? Tant qu'il y aura la moindre dénivellation sur cette rivière, il y aura un potentiel hydroélectrique!

Nous sommes nombreux à St-Narcisse, St-Stanislas et Ste-Geneviève de Batiscan à avoir la conviction qu'une série de centrales hydroélectriques est une bien mauvaise solution au manque réel d'infrastructures récréo-touristiques de notre région.

La rivière Batiscan devrait être considérée comme une rivière patrimoniale du Québec. Sa situation géographique en a longtemps fait une voie de passage pour diverses communautés autochtones; le Parc de la Batiscan est d'ailleurs considéré comme un site ayant un potentiel archéologique. En 1979, les municipalités de St-Narcisse, Ste-Geneviève et de St-Stanislas, avec l'aide de M. René Lévesque, créaient un Parc Régional pour préserver et faire connaître les nombreux atouts de cette portion de rivière. À mi-distance de Montréal et de Québec, le Parc de la rivière Batiscan offre

encore des chutes et des rapides sauvages, un environnement forestier vierge, des paysages uniques et des aménagements qui font la joie des pêcheurs, des campeurs et des kayakistes. Bon an mal an, ce parc attire plus de 35 000 visiteurs. De tels sites se font de plus en plus rares au Québec comme en témoigne l'origine des visiteurs qui, à plus de 70%, proviennent de l'extérieur de la région. Le potentiel récréo-touristique de sites naturels exceptionnels constitue un filon à exploiter nettement plus prometteur que le bétonnage d'une rivière.

Nos grands-parents et nous-mêmes avons connu des rivières impétueuses, laisserons-nous à nos petits enfants des bassins artificiellement créés derrière des barrages? Détruire irrémédiablement des richesses naturelles qui ont mis des centaines d'années à se former, cela pour le profit d'actionnaires de compagnies privées, est-ce vraiment ce que nos régions nécessitent comme type de développement?

La construction de ce barrage privé de Boralex soulevait un véritable conflit d'usage pour cette rivière, comme ce fut le cas à peu près partout au Québec où de tels projets ont été proposés. Ces dernières années, ces projets de centrales ont constitué une source majeure de division au sein des populations touchées. Nous croyons davantage aux forces vives de notre communauté: il y a suffisamment de gens intelligents et de bonne foi, prêts à se mobiliser pour la recherche de solutions constructives et de projets novateurs, créateurs d'emplois durables et respectueux de l'environnement.

Conclusion

Compte tenu

- qu'en regard de la production hydro-électrique actuelle, les mégawatts générés par des mini-centrales n'ont pas et n'auront jamais d'impact significatif dans le bilan énergétique du Québec
- que les économies d'énergie et le développement de la filière éolienne constituent des avenues prometteuses pour répondre aux besoins futurs du Québec
- que la pertinence de laisser libre cours au développement d'une production électrique privée n'a pas été soumise au débat public
- que ces projets ont divisé et divisent toujours fortement les populations concernées

- que les hypothétiques retombées économiques sont bien inférieures aux atteintes à l'environnement de sites naturels uniques
- que la protection et la mise en valeur du potentiel récréo-touristique de la rivière Batiscan et de son Parc ne font pas et ne feront jamais partie de la mission de promoteurs privés d'électricité

nous croyons que

- les projets de mini-centrales sur la Batiscan et ailleurs au Québec doivent être clairement et définitivement mis de côté
- la rivière Batiscan doit obtenir un statut de rivière patrimonial
- le Parc de la rivière Batiscan doit obtenir un statut (aire protégée, Parc provincial...) propre à lui accorder un financement récurrent

Il revient aux communautés régionales, avec le support de l'État, de contrôler le développement de cette richesse naturelle aux multiples potentiels que sont les rivières. Encore faut-il que l'État ne laisse pas chaque municipalité se débattre et se déchirer autour d'enjeux qui dépassent largement un tronçon de rivière. Le Québec a su développer un réseau hydroélectrique public qui fait l'envie du monde entier. Nous prenons maintenant conscience que nous jouissons aussi d'un immense potentiel éolien et que notre consommation d'électricité peut être mieux gérée. Sur cette base, les avenues que nous retiendrons pour répondre à nos besoins énergétiques futurs pourront favoriser une mise en valeur de nos rivières qui puissent passer par d'autres chemins que les seuls hydro-dollars.

Anne-Marie Lafontaine
Michel Tessier
Denise Trudel

Pour Les ami(e)s de la Batiscan